

La sonnerie d'appel pourrait se faire durant 30 minutes, après quoi les questions nécessaires pourraient être mises aux voix sans autre forme de débat ou d'ajournement.

Cette question mérite à notre avis votre attention immédiate. Le moment est venu pour le Sénat de décider s'il souhaite ou non fixer une date pour la tenue du dernier vote sur le projet de loi C-62.

Poursuivons les travaux du Sénat, les travaux qui s'accumulent. Sénateurs, voici la lettre et je demande qu'elle soit livrée au Président et qu'un nombre suffisant de copies soient distribuées à tous les sénateurs à leur pupitre. Je vous remercie.

J'ai encore quelque chose à ajouter à ce sujet si vous me permettez. En gros, ce que cela veut dire, c'est que le temps est venu pour le Sénat de décider où il veut se diriger et je veux dire de décider, honorables sénateurs. Nous avons été témoins ici de circonstances que je ne critiquerai pas, d'ententes entre les chefs, d'ententes qui, incidemment, excluaient les indépendants, mais cela a été corrigé par des ententes ultérieures, etc. Cependant, à la fin de la journée, c'est le Sénat qui décide. Nous sommes d'avis que le Sénat devrait décider dans quelle direction il veut se diriger maintenant. Le Sénat devrait se voir offrir la possibilité de décider s'il en a entendu suffisamment sur le projet de loi C-62, par exemple, et s'il souhaite déblayer le terrain afin de pouvoir assumer ses propres responsabilités.

Je voudrais maintenant faire référence à quelque chose que j'ai sur le cœur depuis un certain temps. À l'époque, cela m'avait choqué mais je l'apprécie beaucoup car cela provient, à mon avis, de l'un des hommes les plus sages de cette Chambre. C'est une déclaration qui a été faite le 13 novembre 1984 par le sénateur MacEachen lors de son entrée au Sénat. Cela vaut la peine de l'écouter. Je pense que nous devrions envisager de le réprimander à propos de ce que nous aurons à étudier au cours des prochains jours. Le sénateur MacEachen a dit:

Aucun membre de cette Chambre n'oserait laisser entendre que le Sénat devrait usurper le rôle de chef de file de la chambre des Communes, ni s'opposer systématiquement à la volonté de la majorité au sein de l'organe élu du Parlement.

Il a précisé:

Je n'envisage certainement pas mon rôle de chef de l'Opposition de ce point de vue avantageux.

Plus tard, il nous a rappelé quelque chose que nous ne devrions jamais oublier, à mon avis. Il a dit:

Dans notre système, toute assemblée législative fonctionne selon le principe de la majorité, et le Sénat ne fait pas exception. La majorité décidera; la majorité prévaudra.

Vraiment, dans le langage le plus simple possible, c'est le système dans lequel nous nous trouvons et c'est de cette façon que l'ensemble du système fonctionne et doit fonctionner.

L'obstruction systématique déclenchée à propos du projet de loi C-62 dure depuis très longtemps. Parmi les exposés, citons des discours individuels qui ont duré jusqu'à 18 heures, depuis la lecture de livres, de pages sportives en passant par l'histoire politique jusqu'à des débats sérieux sur les questions de fond touchant le projet de loi C-62. Toutefois, il est clair que l'objectif principal de cet exercice vise à retarder la législation

aussi longtemps qu'il faut pour sabrer cette taxe. L'Opposition a confirmé cela publiquement maintes fois. Toutefois, nous sommes allés plus loin que les choses dont j'ai fait mention. Nous avons reçu des pétitions; dans l'une d'elles, je crois que le sénateur Davey a parlé de l'origine du nom «Peterborough». D'où vient le nom Peterborough? Comment en est-on arrivé à ce nom?

L'honorable Keith Davey: Sur une question de privilège, c'est faux, honorable sénateur.

Le sénateur Kelly: Je retire ce que j'ai dit.

Le sénateur Davey: Merci.

Le sénateur Kelly: Quelqu'un l'a fait. Ou bien c'est de Kingston qu'il a été question. Toutefois, le fait est que, lorsque vous en arrivez à des tactiques de ce genre, il est évident que le débat est terminé. Le débat est terminé et nous en sommes à ce stade qui consiste à passer le temps. Je ne prétends pas, honorables sénateurs, que nos règlements sont violés de façon flagrante. Je ne dis pas cela. L'obstruction systématique est une tradition consacrée par l'usage. La technique qui consiste à l'utiliser des questions sous forme de mini-discours est une technique intéressante qui préserve le droit de celui qui pose la question d'intervenir plus tard au cours du débat.

Honorables sénateurs, je ne mets nullement en doute, et je le pense sincèrement, la sincérité de ceux qui ont participé à cette obstruction. Je le reconnais et je le respecte. Nous croyons fermement que le Parlement doit décider, et nous appuyons le droit des sénateurs de parler, de se faire entendre, mais nous croyons également que les droits de ceux qui veulent décider doivent être pris en considération. Puisque, dans cette Chambre, nous n'avons aucun règlement pour nous aider à mettre fin au débat, nous ne voyons aucun moyen de sortir de cette impasse. Dernièrement, mon mentor le sénateur Frith a toutefois présenté un point de vue qui nous a servi de guide utile . . .

• (1410)

Le sénateur Frith: Ai-je été le point de départ de tout cela?

Le sénateur Kelly: . . . et c'est de là qu'est née la lettre au Président.

En examinant les pouvoirs du Président du Sénat, le sénateur Frith a déclaré—je le cite de mémoire et il pourra me corriger, même si je me rappelle toutes les paroles qu'il m'a dites, y compris «asseyez-vous» . . .

Le sénateur Perrault: Vous êtes dans de beaux draps à présent!

Le sénateur Kelly: Si je me souviens bien, le sénateur Frith a déclaré que le Président du Sénat n'a aucun pouvoir d'agir de sa propre initiative, mais que c'est le Sénat qui dit au Président quoi faire.

Le sénateur Frith: Sauf en vertu du Règlement.

Le sénateur Kelly: Le sénateur Frith a dit que c'était le Sénat qui décide.

La lettre demande au Président d'envisager certaines mesures et il est clair que le Sénat doit décider si oui ou non il devrait le faire. Nous prions tout simplement le Président de demander au Sénat de lui dire de nous présenter la question.

Honorables sénateurs, je suis tout à fait conscient des allégations concernant des mesures prises antérieurement par le Président, les trucs, les infractions au Règlement, etc.